

Faculté de psychologie et sciences de l'éducation



PSY2001 Déontologie de la pratique psychologique

[15h] 1.5 crédits

Enseignant(s): Thierry Moreau
Langue d'enseignement : français
Niveau : Deuxième cycle

Objectifs (en termes de compétences)

- Situer la profession de psychologue dans l'ensemble des professions et analyser les conséquences qui résultent de la position qui lui est dévolue.
- Informer le futur praticien à propos de l'ensemble des diverses recommandations régissant l'exercice de la profession, et, ce, aux divers niveaux sectoriels, national et international et à propos des organisations professionnelles en ce compris un examen critique des positions qu'elles défendent quant à l'insertion du psychologue dans la vie socio-économique.

Objet de l'activité (principaux thèmes à aborder)

- Notions d'éthique, de morale, de déontologie et de droit : liens et différences, aspects historiques
- La déontologie comme élément structurant d'une profession
- Histoire de la déontologie en psychologie
- Codes de déontologies des psychologues :
 - charte éthique européenne
 - code belge (historique et évolution)
 - codes des secteurs : cliniciens, PMS, travail et organisations, recherche et enseignement
 - codes spécifiques : analyse transactionnelle, outplacement ...
- Etudes de cas

Résumé : Contenu et Méthodes

- Situer la profession de psychologue dans l'ensemble des professions et analyser les conséquences qui résultent de la position qui lui est dévolue.
- Informer le futur praticien à propos de l'ensemble des diverses recommandations régissant l'exercice de la profession, et, ce, aux divers niveaux sectoriels, national et international et à propos des organisations professionnelles en ce compris un examen critique des positions qu'elles défendent quant à l'insertion du psychologue dans la vie socio-économique.

Autres informations (Pré-requis, Evaluation, Support, ...)

- Une farde de documentation reprendra les dispositions légales, les règles déontologiques, les principes éthiques formulés dans les divers codes
- Un conférencier externe sera également invité à faire part de sa pratique d'un point de vue déontologique, éthique et juridique